



Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire Aix-Marseille

133 Rue Jaubert 13005 MARSEILLE

04 91 34 89 28 06 80 13 44 28

jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr http://www.siaes.com

***S.I.E.S. (Syndicat - national - Indépendant
de l'Enseignement du Second degré)***

<http://www.sies.fr>

C.A.T. (Confédération Autonome du Travail)



**Monsieur le Recteur
Rectorat de l'Académie d'Aix-Marseille
Place Lucien Paye
13621 Aix en Provence CEDEX**

Objet : Préavis de grève académique Janvier 2011

Marseille, le 11 Janvier 2011

Monsieur le Recteur de l'Académie d'Aix Marseille,

Le Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire Aix-Marseille (***SIAES*** - ***SIES*** / CAT) a l'honneur de déposer auprès de vous un préavis de grève académique pour les personnels du second degré pour la semaine du Lundi 17 au Samedi 22 Janvier 2011 à compter de Lundi 17 Janvier 0h00 afin de couvrir les initiatives locales.

En effet, les revendications relatives au refus de la mise en place du Programme CLAIR formulées à plusieurs reprises par écrit et lors d'audiences auprès de vos services n'ont à ce jour pas été entendues.

La demande des personnels des Lycées Professionnels La Floride et Colbert (votes en assemblées générales, pétitions) et des Collèges Versailles et Jules Ferry (pétitions, votes en assemblées générales, vote majoritaire en CA) consistant à ne plus être établissement CLAIR est restée sans réponse de la part du ministère.

Lors du groupe de travail du 17 Décembre 2010 relatif à l'élaboration du Bulletin Académique Spécial mouvement intra académique 2011, nous avons découvert que le volet « gestion des ressources humaines » du programme CLAIR figurait en bonne place dans ce projet de BA (recrutement suite à entretien avec le chef d'établissement, postes à profil, fiches de poste etc...), mais également que les treize établissements de l'académie, dont les quatre établissements où le refus des personnels s'est exprimé de façon majoritaire, étaient maintenus dans le programme CLAIR pour 2011-2012.

Le ***SIAES*** apporte depuis le début de l'année son total soutien aux personnels qui refusent le Programme CLAIR.

Conformément à l'article L 521-3 du Code du travail, notre organisation syndicale est disponible pour vous rencontrer au sujet de ces revendications.

Dans l'attente de vous lire, veuillez agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de notre profond dévouement au service public d'instruction et d'éducation.

Jean Baptiste Verneuil
Secrétaire Général du ***SIAES - SIES*** / CAT